

**ARRETE DU MAIRE  
2023-88**

**1<sup>er</sup> ARRETE MODIFICATIF A L'ARRETE MUNICIPAL N°2022-217  
RELATIF AU  
STATIONNEMENT REGLEMENTE (ZONE BLEUE ET ESPACE ABONNES SNCF)  
SUR LA COMMUNE DE TAIN L'HERMITAGE**

Le Maire de TAIN L'HERMITAGE,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la route ;

**Vu** l'étude de stationnement faite par le cabinet ARTER et suivant les retours du bilan d'évaluation ;

**Vu** l'Arrêté n°2022-217 du 29 Avril 2022 portant réglementation du stationnement sur le territoire de la commune

**CONSIDERANT** la nécessité de modifier certaines dispositions en matière de stationnement ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'article 3 réglementant la zone 4 heures est modifié de la manière suivante :

Ajout de :

- Taurobole (Place du) : L'ensemble nord de la place côté rue de l'Hermitage (derrière le quai bus)
- ROOSEVELT (Avenue), ouest de l'Hôtel de ville

**Article 2 :** L'article 4 réglementant les zones 1 heure 30 est modifié de la manière suivante :

Suppression de :

- Place du Taurobole : L'ensemble nord de la place, côté 11 novembre 1918
- Parvis de l'hôtel de ville dans son ensemble (hors arrêts minutes et ayants droits)

Ajout de :

- Place du Taurobole : L'ensemble des places à la hauteur de la rue du 11 Novembre 1918
- Parking face à l'hôtel de ville (hors arrêts minutes et ayants droits)

**Article 3 :** L'application des autres articles de l'arrêté n°2022-217 demeure inchangé et applicable.



Article 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, le Commandant de Brigade de Gendarmerie, le Responsable de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TAIN L'HERMITAGE, le 03/03/2023

Le Maire, **Xavier ANGELI**  
Maire de Tain l'Hermitage

Publié le :

06/03/23

